



Unité de Formation par Apprentissage



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AISNE

CAPa Jardinier Paysagiste

Certification de niveau 3, diplôme en Unités Capitalisables (UC)
Parcours de formation : Apprentissage et Formation continue

Métiers visés

Ouvrier(ère) du Paysage, Jardinier(ère)
Paysagiste, Agent(e) d'entretien des
parcs et jardins, aide Jardinier,
manœuvre des espaces verts

Employeurs

Employeurs publics : collectivités,
communautés de communes,
Ministères...

Employeurs privés : entreprises du
paysage

Poursuite d'études

BPA Travaux Aménagements Paysagers
BP Aménagements paysagers
Bac Pro Aménagements paysagers (si
très bon niveau en CAPa JP)

Inscriptions et renseignements

UFA de la Chambre d'agriculture de
l'Aisne

5, rue des minimes
02000 LAON

03 23 23 78 00

cfaca02@aisne.chambagri.fr
cfa-agricole-aisne.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 16 ans révolus ou 15 ans révolus si parcours complet jusqu'à la
classe de 3ème.

Modalités de recrutement : Dossier, tests de positionnement et
entretien individuel.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences professionnelles de base dans le
domaine des travaux d'aménagements et d'entretiens de
jardins.

DUREE DE LA FORMATION

- 800 heures de formation en centre
- Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de deux ans

CONTENU DE LA FORMATION

- *Capacités générales :*
 - UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de
repères sociaux
 - UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction
personnelle
 - UCG 3 : Interagir avec son environnement social
- *Capacités professionnelles :*
 - UCP 1- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
 - UCP 2- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
 - UCP 3- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des
matériels et équipements
 - UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

MOYENS PEDAGOGIQUES

L'UFA met à disposition le matériel nécessaire et adapté pour effectuer les apprentissages en mode projet :

- des salles de cours,
- un atelier et un terrain d'application,
- du matériel manuel et mécanisé (mini-pelle, tracteur...),
- des matériaux variés et divers pour les séances de travaux pratiques.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'UFA est signataire de la charte de l'Agefiph.

L'accompagnement de chaque personne en situation de handicap (PSH) est un engagement fort pour l'enseignement agricole public. Adaptation possible selon le handicap.

STATUT/INDEMNISATION/FINANCEMENT

Contrat d'apprentissage :

- L'apprenti possède le statut de « salarié d'entreprise » à part entière et est rémunéré.
- Le salaire varie en fonction de l'âge et de l'expérience de l'apprenant dans l'apprentissage.
- La formation est gratuite pour les apprentis.

Contrat de professionnalisation :

- Le stagiaire de la formation professionnel est rémunéré. Le salaire varie entre 55% et 100% du SMIC en fonction de l'âge et du niveau de qualification.

TAUX D'OBTENTION DES CANDIDATS PRESENTÉS AU DIPLÔME



sur 25 candidats



sur 21 candidats

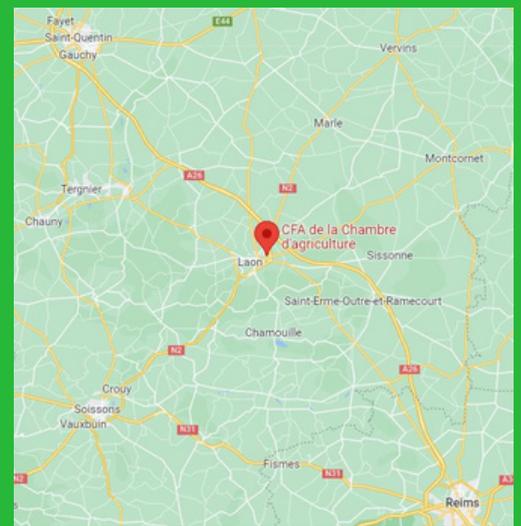


sur 25 candidats



sur 24 candidats

INFORMATIONS PRATIQUES



Station Bus TUL à proximité



Accessible par train depuis Reims, Paris, Soissons, St Quentin et Hirson



Parking voitures à proximité
Parking 2 roues sécurisé



Cantine midi & soir



Internat garçons



Une salle d'évolution sportive,
2 terrains de football



Une salle multimédia



Accessibilité handicapé

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Unité de Formation par Apprentissage